

Championnat Régional des clubs.

Châteaudun / Montigny le Gannelon

8 mai 2019



Règlement et horaires



Règlement :

- Epreuve par équipe de 5 pêcheurs
- Epreuve en 1 manche de 4h – 5 secteurs
- Canne 13m. Moulinet autorisé.
- Esches 1,5l dont 0,5l de fouillis (dont 1/4l de vers de vase max) et 0,5 de terreaux max. (coupés ou non). Boites de mesure obligatoire.
- Amorce 15l.
- 1 point par gramme.
- Classement par secteurs.

Horaires :

- 8h00 - Contrôle des licences
- 8h45 - Tirage
- 12h00 - Contrôle des esches et des amorces
- 12h55 - Amorçage
- 13h00 - Début de la manche
- 16h55 – Reste 5 Minutes
- 17h00 – Fin de la Manche
- 18h30 – Palmarès et vin d'honneur au local de Douy

Lieu de RDV : local de la Basse Plaine à Douy

Cartes

Secteur A

GPS : 48°05'28,83''N
1°19'41.26''E



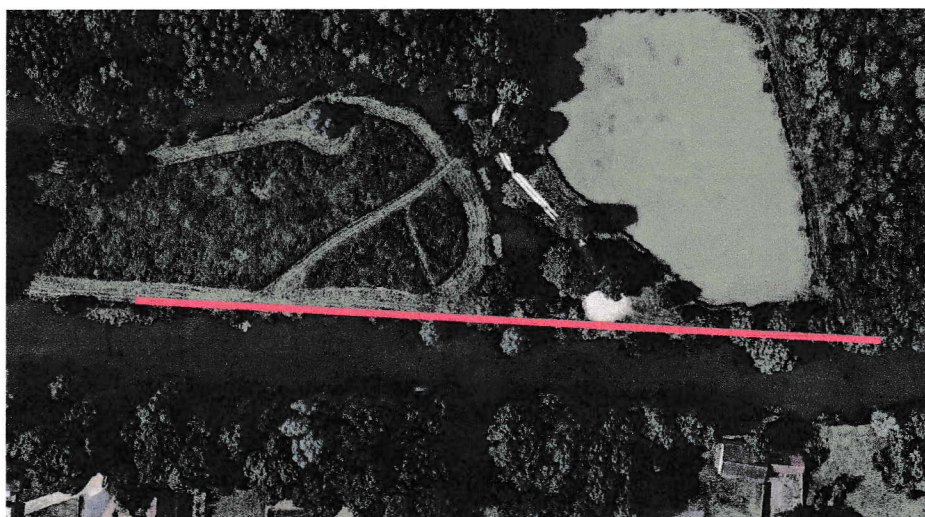
Secteur B

GPS : 48°04'51,02''N
1°20'08.21''E



Secteur C

GPS : 48°04'14,96''N 1°18'30.06''E



Secteurs

Le Bois des Gâts – Secteur A (Charriot indispensable)

Profondeur : 3m50 en moyenne

Poissons : ablettes, gardons, brèmes, perches

Boissière – Secteur B

Profondeur : 2m50 à 3m50

Poissons : ablette, gardons, brèmes

Seigneuret – Secteur C

Profondeur : 3m à 3m50

Poissons : ablette, gardons, brèmes

Montigny le Gannelon – Secteur D et E (Prévoir charriot suivant conditions météorologiques)

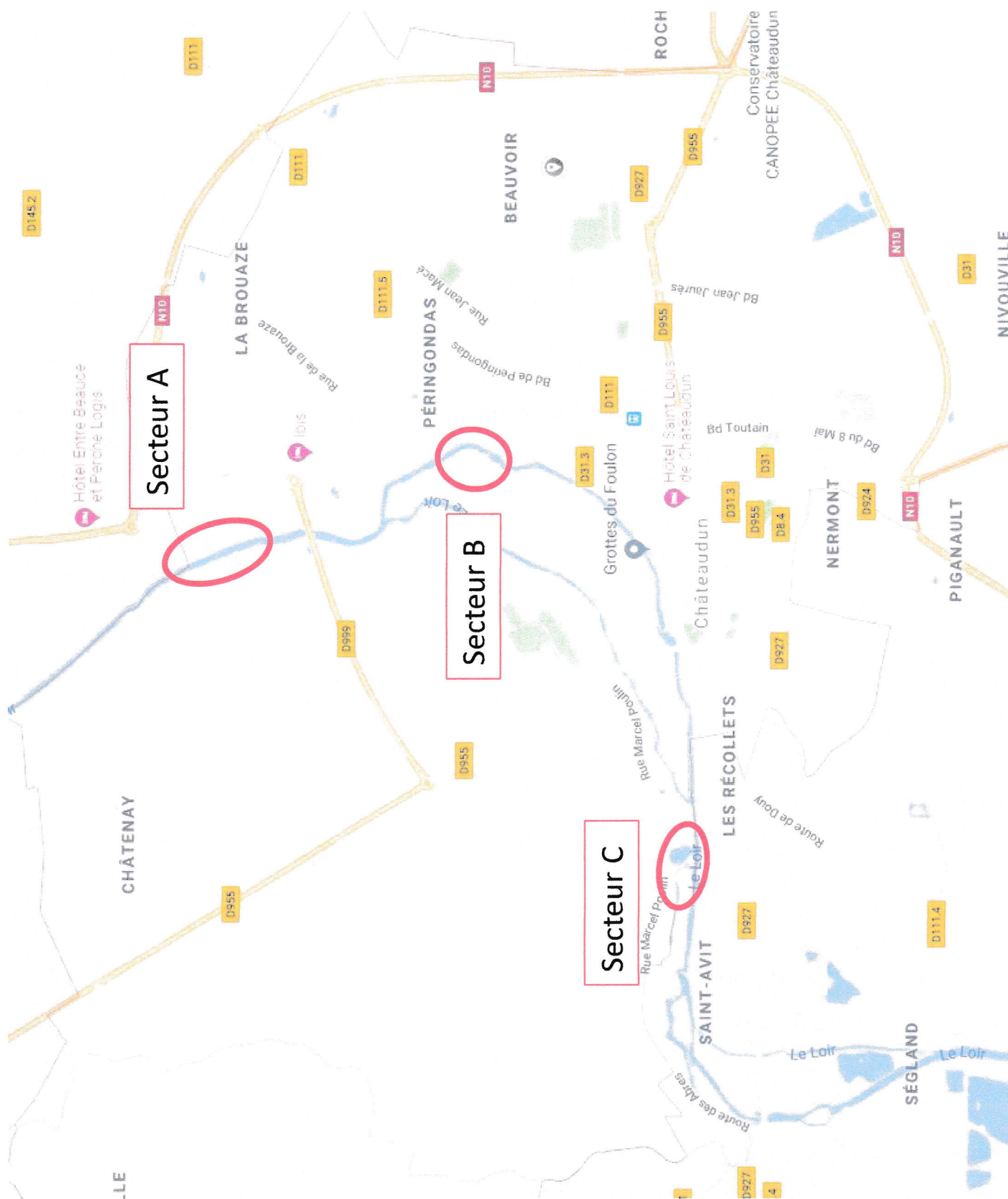
Profondeur : 2m50 à 3m50

Poissons : ablette, gardons, brèmes

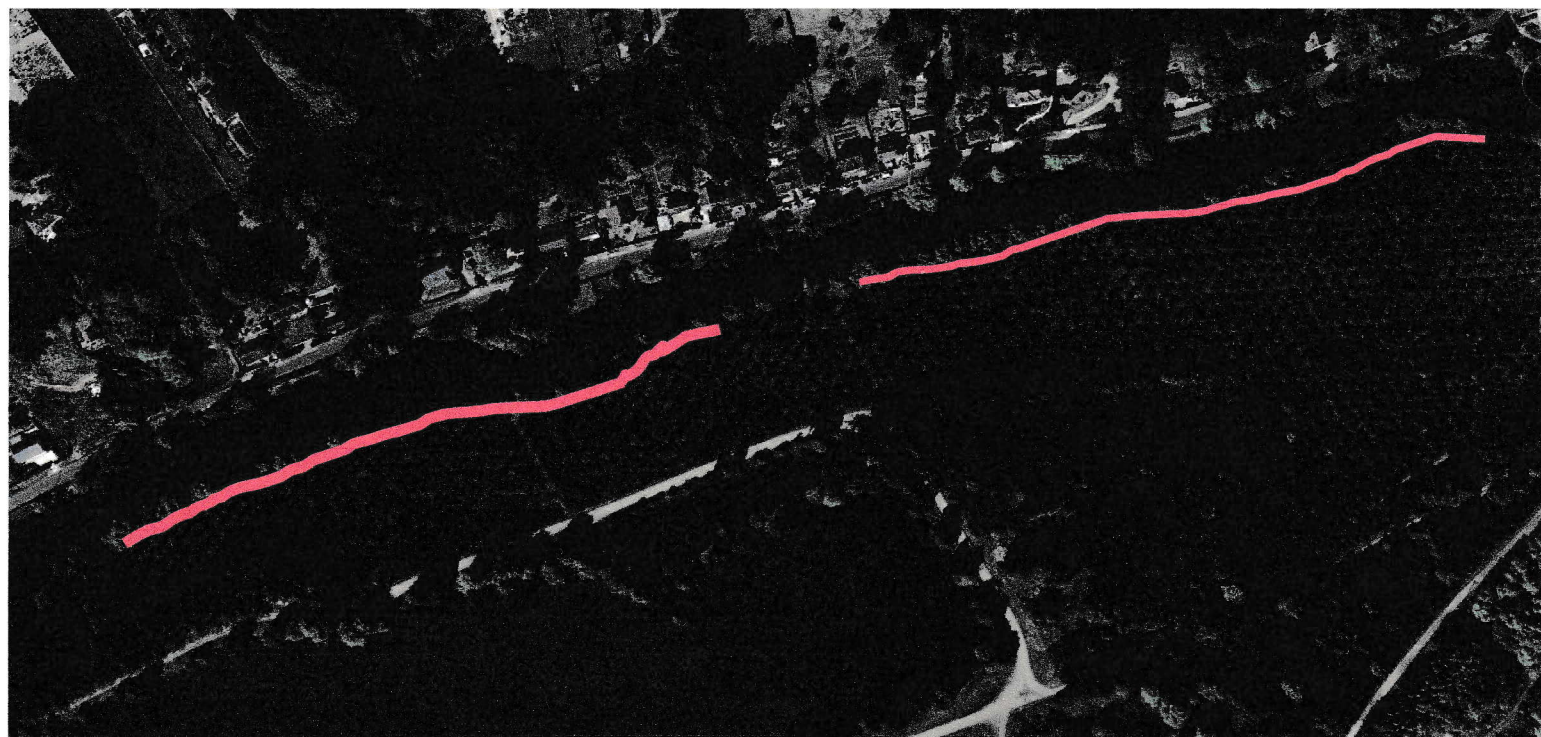
Informations

Matthieu Malaquin

 : 06.17.94.54.19 / matthieu.malaquin.associations@orange.fr



Cartes



Secteur D et E

GPS : 48°00'50,59''N 1°14'30.02''E

CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS

CR CENTRE

Bulletin de participation au Championnat régional des clubs 2019

Inscription avant le 15 avril 2019

CD :

CLUB :

RESPONSABLE :

E-MAIL :

Téléphone :

Composition de l'équipe Club

Secteurs	noms	prénoms	N° de licence
A			
B			
C			
D			
E			

REPLACANT

	Nom	Prénom	N° de licence

Total à régler : 25 €

Signature du président de club

Ce Formulaire doit être accompagné du chèque du montant de l'inscription libellé à l'ordre du CD 28 qui gèrera ensuite avec le responsable de la fédération (Edmonde VILAIN). Les équipes qualifiées doivent verser directement la somme de 30 € à l'organisateur (CD 28) le jour de l'éliminatoire.

Matthieu MALAQUIN
11bis Avenue de Chanzy
41240 OUZOUEUR LE MARCHE